

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2022-03-20x-00480 Référence de la demande : n°2022-00480-031-001

Dénomination du projet : IPEV-119 ECOENERGIE

Lieu des opérations : -Région(s) : TAAF, Crozet

Bénéficiaire : VIBLANC Vincent - IPEV

MOTIVATION ou CONDITIONS

Réponses des oiseaux marins aux changements environnementaux : adaptations et limites physiologiques »

L'objectif général du Projet est de déterminer l'impact des pressions environnementales et sociales sur la valeur sélective des manchots royaux, dans le contexte des changements globaux et avec une approche éco-physiologique en accord avec les axes définis par la Zone Atelier Antarctique et Terres Australes (ZATA). Il comprend:

Le suivi long-terme éco-physiologique du manchot royal, sur la colonie de la Baie du Marin à Crozet.

L'étude de la relation entre le développement musculaire et osseux et les contraintes nutritionnelles et environnementales

Les variations du succès reproducteur chez le manchot royal au regard des contraintes environnementales,

Les activités du projet se déroulent sur le district de Crozet, sur trois colonies de manchots royaux : Baie du Marin, et la Petite Manchotière, sites classés en zone de protection « classique » et la Crique de la Chaloupe, site classé en zone réservée à la recherche scientifique et technique.

Seule la colonie de la Baie du Marin est concernée par la manipulation d'animaux pour le suivi de paramètres physiologiques. Les autres colonies sont suivies par le biais de pièges photographiques, sans manipulation d'animaux.

Tableau 1 : Effectifs manipulés et synthétisés selon un gradient d'impact maximal*

Espèce	Site	Statut	Nombre d'individus manipulés					Nombre total d'individus manipulés	Population estimée du site d'étude	Ratio **
			Catégorie 1 (marquage, pesée)	Catégorie 2 (prélèvement plume)	Catégorie 3 (prise de sang, biopsie)	Catégorie 4 (logger, implant, injection)	Catégorie 5 (chirurgie, anesthésie)			
Manchot royal	Baie du Marin	Adulte	0	0	0	120	0	120	24 000 couples	2
		Jeune	0	0	0	60	0	60		0.3
		Œuf	60	0	0	0	0	60		1

MOTIVATION ou CONDITIONS

Avis CEP:

Le dossier 2022-2023 déposé est complet. Le bilan de la campagne précédente a bien été transmis et décrit avec précisions les résultats obtenus et les impacts potentiels du projet.

Les demandes formulées pour la manipulation des manchots royaux de la Baie du Marin sont semblables aux demandes de l'année précédente. La demande pour la manipulation d'individus issus d'autres manchotières, n'a pas été reformulée cette année.

AVIS FAVORABLE assorti des recommandations suivantes :

- A la fin de la réalisation des biopsies, les cadavres de poussins et d'adultes doivent être laissés sur le site de découverte à disposition des charognards locaux,
- L'impact estimé des études (succès reproducteur, évolution du poids des adultes et de la croissance des poussins) doit faire l'objet d'un rapport écrit, transmis aux TAAF en fin de saison.

Le CNPN confirme l'avis favorable du CEP avec ses recommandations.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Nyls de PRACONTAL

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 30 mai 2022

Signature :